



# Conseil communal de Servion

## Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019

<b>Président :</b>	M. Philippe Chaubert	
<b>Secrétaire :</b>	Mme Philippa King Rojo	
<b>Scrutateurs :</b>	Mme Sylvie Gobet	
	M. Carlos Alves	
<b>Ouverture de la séance :</b>	20h00	
<b>Nombre de conseillers :</b>	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	38
	Excusés :	10
	Absents :	0
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	20
<b>1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 28 octobre 2019</b>	<p>En ouverture de séance, le président, M. Philippe Chaubert, remercie d'abord le comité des fêtes ainsi que « La Place du Village » pour le moment de convivialité organisé dans le cadre des fenêtres de l'Avant. Les nouveaux citoyens ayant obtenu la nationalité suisse durant l'année et les jeunes qui ont atteint l'âge de la majorité en 2019 ont été invités par la municipalité à assister en tant qu'observateurs à la séance du conseil communal. Il leur souhaite la bienvenue. Il excuse le syndic, M. Cédric Matthey, et le municipal, M. Denys Kaba, retenus par des obligations professionnelles.</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal, puis l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le procès-verbal du 28 octobre 2019 est accepté à la majorité avec trois abstentions.</p>	
<b>2. Communications du Bureau du conseil</b>	<p>Le président annonce que le 10 novembre a eu lieu le deuxième tour des élections pour le Conseil des États. Il remercie les scrutateurs et les renforts dont l'efficacité a permis de terminer le travail à 11h40. Le taux de participation des habitants de la commune était d'un peu plus de 40 %.</p> <p>Le 19 novembre, c'était au tour du rendez-vous annuel avec le Préfet dont la tâche principale à cette occasion est</p>	

de contrôler la tenue des registres et le fonctionnement du conseil. Aucune remarque particulière n'a été formulée dans ce cadre-là.

Le préfet a tenu à rappeler trois éléments qu'il a rencontrés périodiquement dans le district :

- Les rapports des commissions doivent impérativement porter la signature de tous les membres d'une commission. Si un membre n'est pas d'accord avec le contenu et ne veut pas le signer il doit établir un « rapport de minorité ».
- Lors des votes serrés à main levée, il recommande de bien répartir les responsabilités des scrutateurs afin de ne pas compter des votes à double et de n'oublier personne, y compris les votes des scrutateurs eux-mêmes.
- Il souligne qu'il existe sur le site du canton un guide en matière de finance et de gestion qui peut s'avérer utile aux commissions de surveillance.

Bien que les élections communales de 2021 paraissent lointaines, M. Ph. Chaubert annonce que le Bureau a prêté attention à la future composition du Conseil communal car, selon l'article 17 de la loi sur les communes et le règlement du conseil (Art. 1), « Le nombre des membres du conseil est fixé selon l'effectif de la population de la commune issu du recensement annuel. Le conseil communal peut modifier le nombre de ses membres au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales. ». Dans ce cas-ci, il s'agit de la date du 30 juin 2020. Actuellement, la composition du conseil est réduite à 48 membres et la liste des dix suppléants élus en 2016 est déjà épuisée. L'article 12 du règlement permet, sans élections extraordinaires, de réduire le nombre des membres d'un cinquième. Ainsi, d'ici au premier janvier 2021, c'est-à-dire à moins de six mois des élections, moment où cette élection complémentaire n'est plus requise, il ne faudrait pas que le conseil dénombre moins de 40 conseillers. Les réflexions du Bureau l'ont amené à proposer au conseil de maintenir sa composition à 50 membres et 10 suppléants pour la législature 2021-2026. Le conseil en prend acte.

Concernant le paiement annuel des jetons de présence, la boursière a besoin de connaître les coordonnées bancaires de toute personne ayant rejoint le conseil ou changé d'adresse ou de compte durant l'année.

Pour rappel, le président souligne l'aspect fiscal des montants versés au titre de jetons de présence. Ceux-ci ne font l'objet d'un certificat de salaire que lorsqu'ils dépassent CHF 3'333.35 par année. En effet, ces montants ne sont imposés qu'à 15 % de leur valeur pour autant que

	<p>cette part dépasse la somme de CHF 500.-. Par conséquent, les membres du conseil n'ont pas à déclarer leurs jetons de présence. Toutefois, si un membre devait percevoir plus de CHF 2'300.-, les dispositions de l'AVS s'appliqueraient sur l'intégralité du montant versé.</p>
<p><b>3. Préavis n° 08/2019 – Le budget 2020</b></p>	<p>M. Eric Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, annonce que le Budget 2020 présente un excédent de revenus de CHF 850.-. Il relève quelques chiffres, notamment ceux des ordures ménagères et du réseau d'égouts et d'épuration qui, pour la première fois, sont équilibrés. La commission constate également que la participation à l'ASIJ (Association Scolaire Intercommunale du Jorat) est encore supportable. Elle est de CHF 22'000.- en 2020, mais d'ici à 2023, la commission prévoit une augmentation massive de ce montant. Les charges pour le réseau APERO (Accueil Petite Enfance Réseau Oron) vont augmenter de CHF 68'500.- en 2020. Les investissements consentis durant les dernières années ont généré des amortissements obligatoires de CHF 20'100.-. Si, pour 2020, le budget est équilibré, la commission relève qu'en premier lieu, ceci est dû à la reprise par le canton de la facture AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) et souligne qu'à l'avenir, le résultat du budget ne sera pas toujours aussi positif. Ceci ne devrait pas ainsi constituer « une obligation à dépenser ».</p> <p>La commission estime que le budget présenté est bien étudié et propose au conseil de l'accepter.</p> <p>Lors du vote, le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est accepté à l'unanimité.</p>
<p><b>4. Préavis n° 09/2019 – L'achat d'un tracteur et de ses équipements avec demande d'octroi d'un crédit extra budgétaire de Fr. 80'750.00</b></p>	<p>Madame Rosa Aeschlimann, rapporteuse de la commission ad hoc, présente quelques-uns des arguments qui figurent dans le préavis émis par la municipalité en faveur du changement du véhicule, du choix de la marque proposée et de l'entreprise retenue en tant que fournisseur du véhicule.</p> <p>Après examen de ces éléments, la commission ad hoc propose d'accepter le préavis tel que présenté</p> <p>M. E. Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, explique les raisons pour lesquelles la municipalité n'a demandé qu'une seule offre. Il s'agit de remplacer le vieux tracteur Iseki par un modèle du fournisseur de la marque Kubota dont il n'y a que peu de représentants dans la région. La commune avait fait l'acquisition d'un modèle identique, à quelques détails près, en 2017. Depuis, ce véhicule a donné entière satisfaction. De plus, la municipalité a pu négocier une baisse de prix de 4.5 % auprès du fournisseur.</p>

	<p>En réponse à la commission qui lui avait demandé de présenter un tableau comparatif des coûts et des frais de réparation de l'équipement proposé, M. Yves Boand, municipal, prend la parole. Il explique que le remplacement du véhicule Iseki actuellement en service, planifié d'abord au printemps 2020, est devenu urgent suite à la convocation pour expertise du Service des automobiles. En termes d'entretien, pour les années 2015 à 2019, le modèle Iseki a coûté CHF 17'529,35.-, sans compter une facture non comptabilisée encore pour sa mise en état en vue de l'hiver 2019-2020.</p> <p>Il justifie la somme de CHF 80'750.- pour l'achat d'un deuxième modèle de la marque Kubota par la qualité du véhicule et de ses accessoires qui, en comparaison avec le modèle Iseki, offrent quelques avantages, notamment pour la tonte du gazon en été, leur compatibilité avec le véhicule actuel et la proximité du fournisseur qui offre un service de dépannage prompt et rapide.</p> <p>La commission des finances estime que l'acquisition de ce véhicule et le financement proposés sont supportables par les finances de la commune et propose d'accepter le préavis.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est également accepté à l'unanimité.</p>
<p><b>5. Informations des délégations aux associations intercommunales</b></p>	<p><b>ASIJ</b> – Rien à signaler.</p> <p><b>AISFE</b> (Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières - Essertes) – une séance est planifiée pour la semaine à venir.</p> <p><b>ORPC (Organisation Régionale Protection Civile)</b> – Rien à signaler.</p> <p><b>Conseil intercommunal des déchets carnés</b> – Rien à signaler</p>
<p><b>6. Communications de la Municipalité</b></p>	<p>Le <b>vice-syndic</b>, M. René Padrun, rappelle les différents événements organisés autour de Noël, puis les dates des prochains conseils (voir ci-dessous).</p> <p><b>Instruction publique, affaires sociales</b></p> <p>M. Y. Boand présente quelques chiffres concernant le CSR (Centre Social Régional) et l'AAS (Agence d'Assurance Sociale) issus des budgets pour 2020. Les frais de fonctionnement annuels du CSR approchent quatre millions de francs pour 633 dossiers traités mensuellement. Si le solde du compte de fonds de réserve couvre encore l'excédent de charges, le jour où ce compte sera épuisé, ce sera au canton et non aux</p>

communes de combler le déficit. Le budget de l'AAS se monte à CHF 1'295'250.-, ce qui représente un coût de CHF 16.15 par habitant, en augmentation d'un franc par rapport à 2019.

En ce qui concerne l'ASIJ, le nouveau collège Gustave Roux à Carrouge est en attente du permis de construire de la commune de Jorat-Mézières et les travaux devraient pouvoir démarrer au mois de mars 2020 pour une durée de deux ans. Il est prévu de mettre à disposition la toiture des trois bâtiments pour la pose de panneaux photovoltaïques gérés en externe. Ceux-ci pourraient générer 400'000 kW par an dont le collège consommerait la moitié. Le solde serait acheté par le gérant à 0,10 ct le kilowatt.

#### **STEP et collecteurs, service des eaux, défense**

M. R. Padrun annonce que les travaux entrepris pendant l'été 2019 dans le quartier du Channey ont pris de l'avance et reprendront l'an prochain dès le retour du beau temps. Il remercie les habitants pour leur patience.

Le syndic lui a demandé de communiquer une information concernant la ligne 65 des transports publics. A partir du 15 décembre, les TL vont supprimer l'arrêt Servion, poste/croisée de leur service et les usagers devront dorénavant se diriger vers l'arrêt du Clos de l'Auberge qui en prendra le relais. En semaine, la première course du matin partira à 6h20 de Mézières et non plus de Servion.

M. R. Padrun annonce le départ pour raison de retraite au 31 décembre 2019 de l'employé communal M. Thierry Weber qui, ayant débuté en 1999 à temps partiel à la Commune de Les Cullayes, après la fusion des communes, a rejoint à plein temps l'équipe de Servion. La municipalité le remercie pour ses vingt ans de services.

#### **Déchets et déchetteries**

Mme Monique Ries, municipale, annonce qu'à l'issue d'une procédure de sélection parmi 10 candidatures, c'est M. Jérôme Padrun, membre du conseil qui reprendra au 1<sup>er</sup> janvier 2020 le poste d'employé communal.

M. R. Padrun annonce que la municipalité a envoyé une invitation pour assister à la séance du jour à 21 jeunes ayant atteint l'âge de la majorité en 2019. Cinq sont présents dans la salle. De même, trois invitations ont été envoyées aux personnes nouvellement naturalisées suisses dont deux ont répondu présent et une s'est excusée. Il remet un souvenir de leur passage à toutes les personnes présentes qui sont saluées par une salve d'applaudissements.

Aux jeunes adultes, il rappelle que l'arrivée à la majorité entraîne quelques droits et obligations dont le droit de se

	<p>marier, le droit de vote, l'obligation de payer des impôts et de gérer un budget.</p>
<p><b>7. Propositions individuelles et divers</b></p>	<p>M. Jean-Claude Chamorel dit qu'il y a trois ans, il s'était approché de la municipalité dans le but de donner une nouvelle vie à la chapelle de Servion. Il est heureux d'annoncer qu'actuellement l'église compte une trentaine d'enfants qui participent activement à la vie de cette église « un peu alternative » qui a été aménagée spécifiquement à leur intention. Les locaux sont occupés les mardi et jeudi et le samedi matin. Par conséquent, il remercie la municipalité d'avoir accepté ce défi.</p> <p>Ayant souffert à maintes fois de problèmes de distribution de courrier, Mme Rachel Ribet aimerait savoir si d'autres personnes en sont également victimes. Quelques personnes lèvent la main. La municipalité, ayant été informée de colis qui n'arrivent pas à destination et de courriers qui sont distribués aux mauvais destinataires, a déjà pris contact avec la poste.</p> <p>Le président remercie la municipalité pour la richesse des contacts qu'il a avec elle et la rapidité d'action dont elle fait preuve. Il félicite Mme Claudine Burri, secrétaire municipale, pour la précision des préavis municipaux dont la rédaction lui incombe, et la boursière, Mme Patricia Dutoit, qui fournit des documents financiers de très grande qualité.</p> <p>Il souligne l'efficacité des employés communaux, que ce soit au contrôle des habitants ou sur le terrain, en particulier à la déchetterie où certains usagers font preuve d'un total manque d'égards à leur rencontre, laissant leurs détritiques abandonnés à tous azimuts.</p> <p>L'ensemble des employés communaux et la municipalité reçoivent des applaudissements nourris.</p> <p>En tant que président, M. Ph. Chaubert dit apprécier l'abnégation et la disponibilité des conseillers désignés dans des commissions qui sont parfois confrontés à des demandes qui ne leur laissent que peu de marge en termes de délais pour s'organiser et réagir.</p> <p>En remerciant le Bureau pour son travail durant une année chargée, il rappelle les votations du 9 février et termine en souhaitant à toutes les personnes présentes de très belles fêtes de fin d'année.</p>
<p><b>8. Clôture de la séance :</b></p>	<p>La séance est levée à 20h55. Prochaines séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le lundi 30 mars 2020 à 20 heures</li> <li>• le lundi 22 juin 2020 à 20 heures</li> <li>• le lundi 26 octobre 2020 à 20 heures</li> <li>• le vendredi 4 décembre 2020 à 20 heures</li> </ul>